



MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE VAYRES

ETUDE DE FAISABILITE ET PROGRAMMATION

RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU GROUPE

SCOLAIRE E. DUBOIS

CAHIER DES CLAUSES

PARTICULIERES

C.C.P.

Date et heure limite de réception des offres : 27 octobre 2015 à 17 h 00

SOMMAIRE

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	3
1) Identifiant / maîtrise d'ouvrage	3
2) Objet de la consultation	3
3) Etendue de la consultation.....	4
4) Durée du marché	4
5) Pièces constitutives du marché	4
2. PRESENTATION DU PROJET	5
1) Caractéristiques du groupe scolaire E. Dubois	5
2) Les objectifs du projet.....	6
3. Description détaillée des éléments de mission	8
1) Tranche ferme.....	8
2) Tranche conditionnelle	11
4. Organisation et déroulement de l'étude	12
1) Pilotage de l'étude	12
2) Déroulement, suivi et délai de l'étude	12
3) Conditions d'exécution des études	13
4) Livrables à remettre par le prestataire.....	13
5) Durée globale de la mission	14
5. Règlement de la consultation.....	15
1) Conditions de participation des concurrents.....	15
2) Visite préliminaire du site.....	15
3) Présentation des candidatures et des offres	16
4) Sélection des candidatures et jugement des offres.....	17
5) Conditions d'envoi ou de remise des plis	18
6) Renseignements	19
6. Clauses administratives particulières.....	19
1) Garanties financières	19
2) Prix du marché.....	19
3) Avance	20
4) Modalités de règlement des comptes	20
5) Pénalités de retard	21
6) Vérifications et admission	21
7) Droit de propriété industrielle et intellectuelle.....	22
8) Arrêt de l'exécution des prestations	22
9) Résiliation du marché	23
10) Assurances	23
11) Litiges	23
12) Dérogations au C.C.A.G. PI	24

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1) Identifiant / maîtrise d'ouvrage

Commune de VAYRES
44 avenue de Libourne
33 870 VAYRES
Tél. : 05 57 55 25 55 / Fax : 05 57 55 25 26
E-mail : contact@mairie-vayres.fr

dont le représentant légal est son Maire, Jacques LEGRAND
désigné dans le marché sous le nom de "pouvoir adjudicateur".

Lieu d'exécution : VAYRES

2) Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire E. Dubois.

Cette consultation comprendra **2 tranches** :

- **1 tranche ferme décomposée en 3 phases** et comprenant l'analyse préliminaire/état des lieux, la définition du pré-programme et l'élaboration du programme fonctionnel et technique.
Cette tranche aura pour objet de définir les éléments programmatiques, de les inscrire dans les aspects techniques, réglementaires, architecturaux et urbanistiques, de définir les besoins en terme qualitatif et quantitatif afin de proposer et d'estimer financièrement des solutions d'aménagements. La mission de programmation se prolongera par la rédaction du programme technique détaillé permettant la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre.
- **1 tranche conditionnelle** permettant durant la phase de désignation du maître d'œuvre de vérifier l'adéquation entre le programme et le projet en phases esquisse et avant projet sommaire (APS) et de valider les éléments techniques et l'estimation financière en phase avant projet définitif - APD.

Enfin, il est précisé que le maître d'ouvrage souhaite que le programme et les enjeux du projet comprennent une démarche environnementale et une réponse aux objectifs énergétiques. Cette démarche doit situer le seuil d'engagement de la commune et aider à la décision en matière d'impact sur l'économie générale du projet (coût investissement/maintenance).

3) Etendue de la consultation

Le présent marché est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de réception des offres.

Le montant du marché est forfaitaire ferme, actualisable et non révisable.

Le montant est fixé dans l'acte d'engagement et le bordereau des prix qui devront comme l'ensemble des pièces administratives être signés et paraphés par le mandataire sans aucune modification particulière.

Le bordereau de prix fixant la répartition entre chaque membre de l'équipe sera signé par chaque prestataire, ainsi que la décomposition des honoraires au temps passé.

4) Durée du marché

La durée du marché se confond avec les délais d'exécution indiqués à l'acte d'engagement et ci-dessous au présent C.C.P.

5) Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes de répartition/décomposition des prix ;
- DC1
- DC2
- DC4
- Le présent cahier des clauses particulières (C.C.P.) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009 ;
- Le mémoire méthodologique de réponse ??

2. PRESENTATION DU PROJET

La commune de Vayres projette la restructuration et l'extension de son groupe scolaire élémentaire.

Ce groupe scolaire apparaît de nos jours inadapté et aux capacités d'évolutivité réduites. De plus, il souffre d'équipements vieillissants, moins fonctionnels et surtout entraînant des coûts de maintenance et d'exploitation élevés.

Ce projet phare pour la municipalité doit également inscrire le groupe scolaire dans les perspectives de requalification du centre bourg. Au sein de cette opération d'aménagement d'ensemble, il s'agira de promouvoir une image participant à l'attractivité de cet équipement, tout en contribuant à une dynamique globale de qualité de vie pour les habitants et les usagers.

Enfin, l'ambition de cette étude de programmation est d'établir les modalités techniques de restructuration des bâtiments existants (classes, salle d'activités et restaurant, ensemble modulaire) et de réalisation de 2 classes supplémentaires. Cette programmation devra également séquencer les travaux en regard des possibilités du calendrier scolaire et des contraintes d'un équipement en activité.

1) Caractéristiques du groupe scolaire E. Dubois

Le groupe scolaire E. Dubois se situe dans le cœur historique de la commune.

Le projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire est né de la volonté de l'équipe municipale actuelle de pérenniser sur site le groupe scolaire actuel et d'apporter une mise aux normes techniques et fonctionnelles, tout en répondant aux nouveaux besoins pédagogiques et périscolaires.

Le groupe scolaire construit en 1957 se compose de 11 classes, d'un restaurant scolaire, de salles d'activités et d'espaces extérieurs de récréation. L'effectif moyen de cet établissement est de 290 élèves.

Le groupe scolaire est composé de 5 bâtiments, de plain-pied comprenant 2 bâtiments de salles de classes, 1 bâtiment central avec l'administration et la salle informatique, 1 bâtiment avec 3 salles de classe et la restauration et un ensemble de modulaire (2 salles) comprenant une classe, les activités périscolaires et la garderie.

L'ensemble des bâtiments est vieillissant, malgré un état du bâti (structure et couverture) en bon état général. Il s'agira de vérifier la conformité aux normes en vigueur pour la couverture. De plus, l'ensemble des isolations de façade et toitures est à reprendre, au même titre que les menuiseries. Le système de chauffage devra être globalisé et performant. Enfin, la restructuration lourde des bâtiments impliquera une prise en compte de la réglementation incendie et une mise en conformité RT 2012.

Enfin, le site de part sa situation en centre bourg et son positionnement en promontoire rend les accès VL et transport bus scolaire difficiles. Le groupe scolaire présente 2 accès différenciés, l'un qui constitue l'entrée principale avenue de Libourne et l'autre rue de la Pompe.



Identification de l'emprise du groupe scolaire E. Dubois

2) Les objectifs du projet

Objectifs du projet

- Réaliser un état des lieux et un diagnostic d'ensemble de l'existant ;
- Conduire les démarches de concertation auprès des différents acteurs associés ou usagers de ce groupe scolaire ;
- Répondre aux différents aspects techniques et de mise aux normes ;
- Restructurer les bâtiments existants avec des objectifs d'optimisation des surfaces et d'efficacité fonctionnelle ;
- Créer 2 classes supplémentaires en dur et 2 nouvelles salles d'activités en dur à la place des locaux modulaires ;
- Optimiser et rationaliser l'espace et la fonctionnalité du groupe scolaire (espace restauration, administration/gestion, garderie, activités périscolaires, TAP, salle d'activités...) ;
- Agrandissement du réfectoire à hauteur de 100 places et mise en place de 2 services ;
- Améliorer et traiter les accès au groupe scolaire (parvis d'entrée, liaison piétonnière, stationnement, zone de retournement des bus, signalétique...) ;
- Répondre à des objectifs énergétiques (bâtiments économes en énergie, confort thermique, économie d'eau, choix des matériaux...) ;

- Evaluation des coûts prévisionnels du projet ;
- Aider à la décision.

Enfin, le projet implique une démarche partagée et élargie de concertation avec la communauté éducative (enseignants et équipes pédagogiques, équipes d'accueil et périscolaire), les parents d'élèves et les habitants.

3. Description détaillée des éléments de mission

1) Tranche ferme

Phase 1 – Etude préliminaire/état des lieux - diagnostic technique et fonctionnel

Cette phase comprendra les interventions suivantes :

- analyse des documents et pièces préexistants ;
- enquête auprès des utilisateurs, usagers... ;
- analyse des attentes et besoins ;
- intégration des réflexions de l'équipe enseignante sur les projets pédagogiques de l'établissement ;
- intégration des nouveaux besoins suscités par les activités périscolaires, TAP et garderie ;
- diagnostic technique : caractéristiques générales des bâtiments (isolation, réponse aux normes techniques...), évaluation des installations techniques, liste des travaux à réaliser... ;
- définition des besoins en matière de confort, d'ambiance, d'acoustique et de mise en sécurité du site en période et hors période scolaire ;
- analyse des conditions de fonctionnement actuelles ;
- diagnostic fonctionnel des équipements actuels ;
- diagnostic des accès, mobilité interne, accès PMR, stationnement extérieur, liaisons douces... ;
- état existant des réseaux ;
- diagnostic des installations techniques et état actuel des performances thermiques et énergétiques ;
- analyse capacitaire du site et mise en perspective du potentiel constructible en regard du PLU ;
- inventaire des contraintes administratives et réglementaires ;
- analyse sommaire et synthétique de l'environnement urbain, du contexte paysager, patrimonial et architectural ;
- retranscription des principaux objectifs qualitatifs de l'opération.

Il est attendu un document de synthèse sous la forme d'un rapport descriptif accompagné de schémas, illustrations et de fiches descriptives. Ce livrable offrira une aide à la décision à la maîtrise d'ouvrage pour procéder aux arbitrages nécessaires à l'élaboration du pré-programme.

Phase 2 – Elaboration du pré-programme

L'élaboration du pré-programme revêt 3 aspects principaux :

- la proposition de scénarii dont l'objet est de préciser les objectifs de l'opération, ses caractéristiques, ses coûts et modalités de réalisation ;
- une programmation des investissements municipaux à engager pour la remise à niveau technique des bâtiments et des installations techniques ;
- l'élaboration d'un scénario de projet pour la réalisation d'une extension de 2 classes supplémentaires et 2 salles d'activités.

Cette phase comprendra les interventions suivantes :

- description de la nature des restructurations et des mises aux normes à entreprendre ;
- description de la nature, la surface utile et la destination des constructions à réaliser, des locaux, espaces extérieurs à créer ;
- proposition de l'organisation fonctionnelle future et les exigences architecturales spécifiques sous une forme permettant la cohérence avec le programme technique détaillé (fiches espace, fiche volume...) ;
- prise en compte des éventuelles contraintes techniques ;
- proposition de démolitions à effectuer, de réorganisation des unités bâtiments et le traitement particuliers des bâtiments modulaires ;
- proposition de plannings prévisionnels de réalisation, l'état des différents phasage ;
- détermination des enveloppes financières prévisionnelles intégrées dans un planning de réalisation comprenant les phases administratives, les séquences d'investissement et les modes de réalisation tenant compte des contraintes et calendriers scolaires ;
- évaluation des coûts prévisionnels du projet intégrant les estimatifs de maîtrise d'œuvre, investigations techniques, frais, aléas et intégration des démarches environnementales dans le cadre des objectifs énergétiques à atteindre ;
- retranscription de ce pré-programme dans un résumé non technique permettant la lisibilité des enjeux et l'ambition du projet en vue de la mobilisation des aides publiques.

Enfin, il est également souhaité des réflexions schématiques d'accroches et d'insertion à l'échelle du bourg.

Il est attendu un schéma fonctionnel de restructuration et d'extension, un rapport descriptif, un tableau de synthèse du programme et des éléments de faisabilité financières et des schémas d'organisation afin d'aider le maître d'ouvrage au choix du scénario le plus adapté.

Phase 3 – Programme détaillé

Cette phase répond aux objectifs d'arrêter un schéma fonctionnel et un programme détaillé, de déterminer un calendrier prévisionnel d'opération et l'enveloppe financière globale.

Le programme technique détaillé comprendra :

1. Présentation de l'opération
 - Contexte et genèse de l'opération
 - Nature de l'opération
 - Présentation des intervenants
2. Objectifs généraux et attendus du maître de l'ouvrage
 - Qualité du service à rendre
 - Qualité du cadre bâti
 - Contraintes majeures à respecter

3. Caractéristique et insertion dans le site
 - Etude détaillée du site
 - Schéma directeur d'utilisation du site

4. Fonctionnement général
 - Etude fine et exhaustive des activités
 - Décomposition du programme en unités fonctionnelles
 - Schéma relationnel entre unités fonctionnelles
 - Schéma relationnel avec son environnement extérieur

5. Programme des locaux et des équipements
 - Objectifs quantitatifs, surfaces utiles, équipements des différentes unités fonctionnelles
 - Liste des locaux par unité fonctionnelle et calcul des surfaces
 - Liste et dimensionnement des principaux équipements associés
 - Liste et dimensionnement des ouvrages extérieurs
 - Fiches exigences techniques détaillées unité par unité (classes, espaces d'accueil et réception, espaces administratifs, salles de réunions, garderies, espaces/locaux activités périscolaires, infirmerie, circulation intérieure, cours/préau, sanitaires, espaces verts, espaces affectés au stationnement...)
 - surfaces / fonctions
 - exigence de traitement des sols/murs
 - modularité/flexibilité/évolutivité
 - ambiance climatique (chauffage / acoustique / ventilation)
 - ambiance acoustique (isolation, traitement particulier...)
 - éclairage naturel / artificiel
 - fluide : courants fort et faible, informatique, téléphone, EV, EU, EP...
 - sécurité générale, sureté/protection
 - choix des matériaux / couleurs
 - exploitation et maintenance
 - Relations fonctionnelles détaillées par unité fonctionnelle

6. Programme détaillé de la restructuration des unités
 - Objectifs quantitatifs des travaux à engager
 - Détail des interventions par unité et repérage par nature de travaux (intervention sur bâti, menuiserie extérieure, isolation, charpente, accessibilité PMR, modification des espaces intérieurs et prestations associées...)
 - Fiches exigences techniques détaillées unité par unité (classes, espaces d'accueil et réception, espaces administratifs, salles de réunions, garderies, espaces/locaux activités périscolaires, infirmerie, circulation intérieure, cours/préau, sanitaires, espaces verts, espaces affectés au stationnement...)
 - surfaces / fonctions
 - exigence de traitement des sols/murs
 - modularité/flexibilité/évolutivité
 - ambiance climatique (chauffage / acoustique / ventilation)
 - ambiance acoustique (isolation, traitement particulier...)
 - éclairage naturel / artificiel
 - fluide : courants fort et faible, informatique, téléphone, EV, EU, EP...
 - sécurité générale, sureté/protection

- choix des matériaux / couleurs
- exploitation et maintenance
- Relations fonctionnelles détaillées par unité fonctionnelle dans le cadre de la restructuration (modification des accès, cheminements intérieurs, liaisons services/espaces communs...)
- Etablissement de fiches spécifiques sur la restructuration des espaces extérieurs (cours, préau et sanitaire et des interfaces avec l'environnement extérieur

7. Programme des équipements communs

Sur la base du diagnostic de la phase 1, les préconisations arbitrées feront l'objet d'un descriptif technique précis des équipements communs, changés ou modifiés, intégrant les objectifs performantiels attendus et concourant à une maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance.

- Objectifs quantitatifs des travaux à engager
- Objectifs performantiels

8. Contraintes générales

- Contraintes et objectifs en matière de services et prestations techniques
- Réglementation de base (normes, sécurité, PMR...)
- Objectifs de performance énergétique
- Estimation budgétaire
- Décomposition du coût d'opération

Il est attendu un rapport final de programmation fonctionnelle comprenant l'ensemble des éléments susvisés, le calendrier prévisionnel et l'estimation financière.

2) Tranche conditionnelle

Cette phase doit permettre durant la phase de désignation du maître d'œuvre de vérifier l'adéquation entre le programme et le projet en phases esquisse et avant projet sommaire (APS) et de valider les éléments techniques et l'estimation financière en phase avant projet définitif APD.

Cette phase comprendra :

- Assistance à la mise au point du projet retenu ;
- Participation aux réunions de mise au point du projet retenu par le maître d'ouvrage pour l'adéquation du projet avec le programme lors de la phase Esquisse et Avant-Projet-Sommaire ;
- Validation de l'ensemble des éléments techniques ;
- Calage de l'estimation financière en phase avant projet définitif APD.

4. Organisation et déroulement de l'étude

1) Pilotage de l'étude

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la mairie de Vayres.

Un comité de pilotage (COFIL) sera institué et présidé par Monsieur le Maire.

Le COFIL, chargé du suivi et de la validation de l'étude, comprendra :

- les élus en charge de l'éducation et de la petite enfance, des équipements scolaires et bâtiments, de la démocratie participative et environnement ;
- la DGS et les techniciens en charge de ce projet ;
- les représentants de l'équipe enseignante ;
- les représentants des associations des parents d'élèves ;
- si besoin les services de l'éducation nationale...

La maîtrise d'ouvrage se réserve la possibilité d'associer au comité de pilotage des expertises techniques nécessaires à la bonne avancée du projet.

2) Déroulement, suivi et délai de l'étude

Les délais d'exécution de l'ensemble des études sont stipulés à l'acte d'engagement.

Le démarrage de la première phase de la tranche ferme est déclenché par la simple notification du marché.

Le démarrage des autres phases est déclenché par la transmission au titulaire de la décision du pouvoir adjudicateur de démarrer la nouvelle phase.

Concernant, la tranche conditionnelle, son démarrage impliquera son affermissement par le maître d'ouvrage. L'affermissment de la tranche conditionnelle se fera par notification écrite de la décision du pouvoir adjudicateur.

L'étude débutera par une réunion du comité de pilotage permettant la présentation du candidat retenu, de sa méthodologie ainsi que des délais de réalisation.

Chaque phase comprendra une réunion technique intermédiaire de cadrage et une réunion du comité de pilotage. Une réunion de restitution finale se tiendra également devant le comité de pilotage.

Des réunions supplémentaires du comité de pilotage ou du comité technique pourront être programmées en fonction des besoins.

Il est également à prévoir l'organisation des modalités de concertation de la communauté éducative, parents d'élèves et habitants. A cet égard, il est prévu 2 temps de concertation à définir avec la maîtrise d'ouvrage.

Il est rappelé que les réunions ci-dessus mentionnées devront être incluses, frais de déplacement compris, dans le montant forfaitaire de la tranche ferme.

3) Conditions d'exécution des études

Les études devront être conformes aux stipulations du marché.

Le pouvoir adjudicateur mettra à la disposition du titulaire les documents en sa possession nécessaires à la réalisation des études et facilitera en tant que de besoin l'obtention auprès des autres organismes compétents des informations et renseignements dont le titulaire pourra avoir besoin.

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant pris par le pouvoir adjudicateur.

4) Livrables à remettre par le prestataire

Pour la tenue de chaque comité technique et comité de pilotage, le candidat retenu devra :

- préparer l'ensemble des éléments et/ou documents supports de réunion ;
- participer physiquement à l'animation des réunions ;
- présenter les analyses, réflexions et propositions ;
- rédiger l'ensemble des comptes rendus et assurer leur diffusion aux personnes composant le comité de pilotage et/ou le comité technique.

Il est rappelé, qu'un dossier provisoire devra être adressé par email au maître d'ouvrage quelques jours avant chaque réunion du comité technique ou du comité de pilotage.

Rappels des livrables à remettre pour les 3 phases de la tranche ferme :

- Phase 1 – Etude préliminaire/état des lieux - diagnostic technique et fonctionnel

Un document de synthèse sous la forme d'un rapport descriptif technique et fonctionnel, accompagné de schémas, illustrations et de fiches descriptives

- Phase 2 – Elaboration du pré-programme

Un schéma fonctionnel de restructuration et d'extension, un rapport descriptif, un tableau de synthèse du programme et des éléments de faisabilité financières et des schémas d'organisation

- Phase 3 – Programme détaillé

Un rapport final de programmation fonctionnelle comprenant l'ensemble des éléments susvisés, le calendrier prévisionnel et l'estimation financière

L'ensemble des livrables mentionnés ci-dessus seront fournis en 3 exemplaires papier et un exemplaire numérique au format PDF.

5) Durée globale de la mission

La durée globale d'exécution du marché est de **4 mois** à compter de la date de lancement de la tranche ferme.

Pour la tranche ferme :

- Phase 1 – Etude préliminaire/état des lieux - diagnostic technique et fonctionnel : 1 mois
- Phase 2 – Elaboration du pré-programme : 1 mois
- Phase 3 – Programme détaillé : 2 mois

Ces délais ne prennent pas en compte les différents temps d'arbitrage du maître d'ouvrage.

Concernant **la tranche conditionnelle**, celle-ci est subordonnée aux phases de désignation du maître d'œuvre.

5. Règlement de la consultation

1) Conditions de participation des concurrents

Les candidats devront répondre obligatoirement aux compétences dans les domaines techniques et d'ingénierie en terme de :

- programmation et architecture ;
- bureau étude technique ayant des compétences en diagnostic bâtiment et performance énergétique ;
- économie de la construction (cette compétence peut être associée ou exercée en interne dans le BET).

Le mandataire du groupement sera le programmiste.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

En cas de groupement, le programmiste sera le mandataire solidaire du groupement conjoint.

Il est interdit aux candidats « mandataire » de présenter plusieurs offres. Les autres cotraitants peuvent se présenter dans plusieurs groupements.

Les candidats à cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études.

2) Visite préliminaire du site

Afin de permettre aux candidats d'apprécier les conditions techniques de faisabilité de cette opération, le maître d'ouvrage organisera une visite du site et des bâtiments du groupe scolaire :

- le mercredi 14 octobre 2015 à 13 h 30 sur site Place du Général de Gaulle
- le mercredi 21 octobre 2015 à 13 h 30 sur site Place du Général de Gaulle

Suite à cette visite, il sera apporté une réponse écrite aux questionnements et interrogations des différents candidats. Cette réponse sera transmise sur la plateforme de téléchargement électronique.

3) Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Pièces de la candidature :

- Lettre de candidature – DC1 et DC2 accompagnée des volets administratifs et fiscaux (voire NOT12). Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature dans sa version du 25/08/2014 à jour de la nouvelle obligation d'attestation de l'égalité professionnelle femme/homme) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature.
- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel
 - d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
 - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
 - Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il

dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- Une offre financière décomposée en tenant compte des différentes prestations demandées ;
- Une note méthodologique au sein de laquelle le candidat expose la méthodologie qu'il entend mettre en œuvre spécifiquement pour cette opération. Elle précisera, en outre, le rôle de chaque intervenant de l'équipe lors de chaque élément de mission.
- Une note organisationnelle permettant l'appréciation des moyens proposés par le candidat : cette note présentera l'organisation et la répartition du travail entre les différents membres de l'équipe pour les différentes phases de la mission, ainsi que les moyens matériels prévus. Les CV des intervenants avec leurs principales références seront fournis.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4) Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **le prix : 40 % ;**
- **la qualité technique de l'offre : 60 %.**

La mairie se réserve la possibilité de convier les candidats retenus à un entretien et de négocier avec eux les modalités techniques et financières de leur proposition.

5) Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le montant indiqué à l'acte d'engagement est exprimé en Euros (€).

Les offres seront présentées sous la forme suivante :

Transmission sous support papier

UNE ENVELOPPE ADRESSEE

Monsieur le Maire
Commune de VAYRES
44 avenue de Libourne
33 870 VAYRES

Ce pli portera les mentions "**appel d'offre : étude de faisabilité et de programmation pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire E. Dubois** "

"NE PAS OUVRIR"

La date limite de remise des offres est fixée le 27 octobre 2015 à 17 h

Le pli devra être remis contre récépissé (à la Mairie de Vayres) ou, s'il est envoyé par voie postale par pli recommandé avec avis de réception postal, ou accompagné d'un bordereau postal de livraison.

Tout pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

A l'intérieur de l'enveloppe devront se trouver les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement et l'annexe 1 DPGF dûment complétés, paraphés et signés ;
- le cahier des charges valant C.C.P. paraphé et signé ;
- DC 1
- DC 2
- DC4
- la méthodologie de réponse organisée et structurée selon les objectifs du cahier des charges

Transmission électronique

Les réponses électroniques ne seront pas acceptées

6) Renseignements

Contact auprès duquel des renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être obtenus : Madame Christine DURAND (administratif), M. Philippot (technique) et M. Barraud (ATIS Conseil AMO Technique), 44 avenue de Libourne 33 870 VAYRES – Tél 05 57 55 85 55 mail dgs@mairie-vayres.fr

Pour obtenir des renseignements complémentaires nécessaires à la remise de leur offre, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date de réception des offres une demande écrite par courrier ou email à la Mairie de Vayres.

Une réponse sera adressée, par écrit, aux candidats, au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ces réponses seront circularisées à l'ensemble des candidats sur la plateforme ou par mail individuellement à tous les candidats dont les coordonnées sont connues.

6. Clauses administratives particulières

1) Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

2) Prix du marché

Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Variations dans les prix

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de la date de signature de l'offre de prix par le candidat ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont révisés par application aux prix du marché d'un coefficient C_n donné par la ou les formules suivantes :

Lot Formule

$$1 C_n = 15,00\% + 85,00\% (I_n/I_0)$$

$$2 C_n = 15,00\% + 85,00\% (I_n/I_0)$$

$$3 C_n = 15,00\% + 85,00\% (I_n/I_0)$$

$$4 C_n = 15,00\% + 85,00\% (I_n/I_0)$$

selon les dispositions suivantes :

- C_n : coefficient de révision,
- I_0 : valeur de l'index de référence au mois zéro,
- I_n : valeur de l'index de référence au mois n ,

L'index de référence I, publiés au Moniteur des Travaux Publics ou au Ministère de l'Ecologie du Développement durable, des Transports et du Logement, est l'index ING Index divers dans la construction - Ingénierie - Base 2010 appliqué aux prix :

Lot Index Prix concernés

- 1 ING tous les prix
- 2 ING tous les prix
- 3 ING tous les prix
- 4 ING tous les prix

Lorsqu'une révision a été effectuée provisoirement en utilisant un index antérieur à celui qui doit être appliqué, il n'est procédé à aucune révision avant la variation définitive, laquelle intervient sur le premier acompte du marché suivant la parution de l'index correspondant.

3) Avance

Sans objet

4) Modalités de règlement des comptes

Acomptes et paiement partiels définitifs

Les acomptes et le solde du marché seront versés au titulaire en fonction de l'état d'avancement de l'étude selon les dispositions de l'article 11 du C.C.A.G.-P.I.

Présentation des demandes de paiement

Les modalités de présentation de la demande de paiement seront établies selon les conditions prévues à l'article 11.4 du C.C.A.G.-P.I.

Les demandes de paiement seront établies en un original et 4 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier ;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le numéro du compte bancaire ou postal ;
- le numéro du marché ;
- la date d'exécution des prestations ;
- la nature des prestations exécutées ;
- la désignation de l'organisme débiteur ;
- la décomposition des prix forfaitaires ;
- lorsqu'un paiement est prévu à l'issue de certaines étapes de l'exécution du marché, le montant correspondant à la période en cause ;
- le montant des prestations admises, établi conformément aux stipulations du marché, hors TVA ;
- le taux et le montant de la TVA ;
- les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération ;

- le cas échéant, applications des réfections fixées conformément aux dispositions du CCAGPI ;
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées ;
- la date de facturation.

En cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique.

En cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, leur montant TTC ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT et TTC.

Le cas échéant, les indemnités, primes et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du marché.

Délai de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

5) Pénalités de retard

Les stipulations de l'article 14 du C.C.A.G.-P.I. s'appliquent.

6) Vérifications et admission

Opérations de vérification

Les opérations de vérification des études seront effectuées dans les conditions de l'article 26 du C.C.A.G.-P.I.

Admission

Suite aux vérifications, les décisions de réception, d'ajournement ou de rejet seront prises dans les conditions prévues à l'article 27 du C.C.A.G.-P.I., par le pouvoir adjudicateur ou son représentant.

Droit de propriété industrielle et intellectuelle

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du pouvoir adjudicateur et du titulaire est l'option B telle que définie au chapitre V du C.C.A.G.-P.I.

Droits de la Collectivité

La Collectivité, Maître d'Ouvrage, détient le droit de reproduire ou faire reproduire et diffuser ou faire diffuser, totalement ou en partie et par tout moyens, pour son compte et pour ses propres besoins, y compris à des fins promotionnelles ou commerciales, les projets réalisés dans le cadre de la présente consultation.

La Collectivité, Maître d'Ouvrage, est autorisée à céder ce droit aux organismes auxquels elle confie la gestion ou l'exploitation de ces ouvrages.

La mise en œuvre des droits visés aux deux alinéas précédents ne donne lieu à aucune rémunération particulière au profit du titulaire ou de ses ayants droits.

Par ailleurs, afin de permettre la diffusion la plus large des images des ouvrages dont la Collectivité est propriétaire, le titulaire donne son accord à toutes reproductions ou diffusions par des tiers autorisés par la Collectivité, sous réserve d'une rémunération normale des droits du titulaire lorsque ces reproductions ou diffusions sont effectuées à des fins commerciales.

La rémunération normale est celle qui est habituellement pratiquée entre partenaires privés dans une situation analogue et qui prend en compte la finalité, le nombre et les tarifs des diffusions mises en œuvre.

La Collectivité exigera du tiers, autorisé à effectuer des reproductions ou diffusions à des fins commerciales, qu'il s'engage à verser cette rémunération normale au titulaire.

Droits du titulaire

La Collectivité détient un droit de regard sur les reproductions et diffusions effectués ou autorisés par le titulaire, et plus particulièrement en ce qui concerne leur finalité et leurs conditions financières.

En conséquence :

- Le titulaire ne peut reproduire ou diffuser, ou autoriser la reproduction ou la diffusion, à des fins commerciales, des ouvrages réalisés en exécution du présent marché, sans l'accord préalable de la Collectivité.
- Les propositions faites seront utilisées ou non dans les futures études sans rémunération complémentaires au profit du titulaire ou de ses ayants droit.

7) Arrêt de l'exécution des prestations

En application de l'article 20 du C.C.A.G.-P.I. le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des interventions qui font l'objet du marché, à l'issue de chaque phase d'intervention du prestataire définie au C.C.P.

8) Résiliation du marché

Les conditions de résiliation applicables au présent marché seront celles des articles 29 à 36 inclus du C.C.A.G.-P.I.

La décision d'arrêter l'exécution des prestations prévue à l'article 12 emporte résiliation du marché sans indemnité.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 46-I.1° du Code des marchés publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

9) Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

A tout moment durant l'exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

10) Litiges

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Bordeaux est compétent en la matière.

11) Dérogations au C.C.A.G. PI

Les dérogations aux C.C.A.G.-Prestations Intellectuelles, explicitées dans les articles désignés ci-après du C.C.P., sont apportées aux articles suivants :

- L'article 2 déroge à l'article 4.1 du C.C.A.G. Prestations Intellectuelles
- L'article 3 déroge à l'article 13.1.1 du C.C.A.G. Prestations Intellectuelles

Signature du titulaire

A.....

Le.....